

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **26 février 2018 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et greffier adjoint est également présent.

18-02-080

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-02-081

Paiement du décompte progressif no 4 de la nouvelle caserne incendie – AO17-SI-02

ATTENDU le dépôt du certificat de paiement no 4 daté du 19 février 2018 préparé par la firme d'architectes Lemay Côté et ses annexes;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 188 317,53 \$ à 9142-6254 Québec inc., faisant affaire sous le nom de S G Construction, pour le décompte, progressif no 4 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

18-02-082

Adoption du second projet PRU2-1801 – Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-1801 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville.

Ce règlement vise, entre autres choses, à établir de nouvelles conditions d'émission de permis de construction en zone agricole permanente et à procéder à certaines modifications de certaines dispositions du règlement de zonage.

ADOPTÉE

18-02-083

Adoption de second projet PRU2-1802 – Règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de Princeville

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet PRU2-1802 – Règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de Princeville.

Ce règlement vise à encadrer la construction en milieu agricole afin de favoriser un développement renouvelé et dynamique du territoire rural, de l'agriculture et de la foresterie.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-02-084

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire